

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00566
Numéro SIREN : 900 018 227
Nom ou dénomination : 2AEM

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2023 sous le numéro de dépôt 4386



2AEM

900 018 227 R.C.S. AUBENAS

12 rue Pôle 2000
07500 GUILHERAND-GRANGES

**Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la société à responsabilité limitée
2AEM en société par actions simplifiée**

2AEM

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société à responsabilité limitée 2AEM en société par actions simplifiée

A l'Assemblée Générale de la société 2AEM,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce par décision de l'associée unique en date du 7 novembre 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- depuis le 30 juin 2023, date de la dernière situation intermédiaire, votre société connaît une évolution cohérente par rapport au précédent exercice,
- votre gérante estime que le chiffre d'affaires de l'exercice clos en 2023 devrait être stable par rapport à celui de 2022 à marge constante.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Valence le 8 novembre 2023

BDO Rhône Alpes

Représentée par

Vincent BADIN

Commissaire à la transformation
Associé

